



## LA FCPE-PARIS COMMUNIQUE

### **ATE : la FCPE dénonce l'attitude des syndicats enseignants, appelle les parents élus à participer à la consultation**

Avec l'ensemble des syndicats enseignants, la FCPE-Paris a revendiqué la consultation des conseils d'école sur les modalités d'aménagement des rythmes scolaires qui se déroulera samedi 9 mars. Depuis des mois, les parents d'élèves ont été sensibilisés à l'aménagement des rythmes scolaires. Aujourd'hui, à la veille d'un scrutin qui permet à chacun de s'exprimer, on assiste à un mouvement corporatiste de la part d'enseignants qui s'opposent en réalité à l'implication des parents d'élèves dans la vie de l'école.

C'est la raison pour laquelle la FCPE proteste contre le boycott organisé par plusieurs syndicats enseignants. La FCPE appelle ses élus dans les conseils d'école et les enseignants responsables à participer au scrutin.

Dans l'hypothèse d'un conseil d'école qui ne pourrait pas se réunir la FCPE demande désormais à ce que les parents élus et les enseignants qui le souhaitent puissent voter auprès des inspecteurs de circonscription et que ces suffrages soient, bien entendu, comptabilisés séparément.

La FCPE se déclare choquée par l'attitude de ceux-là même qui hier encore réclamaient le débat à cor et à cri. Attitude qui vise à empêcher l'expression démocratique de la communauté éducative et celle des parents en particulier.

La FCPE dénonce l'hypocrisie des syndicats enseignants protestant contre la perte de trois heures dues aux élèves alors qu'ils ont eux-mêmes bénéficié de six heures banalisées pour la concertation sur les programmes et l'aménagement des rythmes scolaires.

L'attitude des syndicats enseignants constitue en réalité un aveu de faiblesse que traduit un manque d'idées sur l'avenir de l'école publique, sur l'aménagement du temps de l'enfant, les pratiques pédagogiques, le travail en équipe. Il marque l'inquiétude de ces mêmes syndicats sur une possible extension des attributions des conseils d'école.

Considèrent-ils ces syndicats enseignants qu'il revient à eux seuls de décider du sort des millions d'enfants scolarisés à Paris, et parmi eux, ceux des familles les plus défavorisées qui ne pourront pas combler leur handicap culturel ?

Est-ce ainsi que l'école publique retrouvera sa place au cœur de la cité ? Est-ce ainsi que les enfants y trouveront l'harmonie nécessaire à leur équilibre ? Est-ce ainsi qu'ils deviendront demain des adultes responsables et respectueux des autres ?

La FCPE réaffirme sa volonté de participation aux conseils d'école extraordinaire du 9 mars pour qu'ils se prononcent sur les propositions du recteur.

**Paris le 7 mars 2002**

